



ACA asbl

Organisme de contrôle
agrément
Installations domestiques

Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare
TEL: 065/334 979 FAX: 065/336 629
www.acavzw.be / info@acavzw.be
Dexia: 068-2516997-68
Numéro de TVA : BE 0811 407 869

153002168

Ref: 2015091443

RAPPORT DE MISE EN SERVICE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE / CONTRÔLE PÉRIODIQUE

Données générales

Lieu du contrôle:	chaussée de Louvain 631 4eme étage bte 2 , 1030 SCHAERBEEK		
Propriétaire:	LEEMRANI EFLAH		
Client:	Makhoukh Dounia,chaussée de Louvain 631 4eme étage bte 2, 1030 SCHAERBEEK		
Type de locaux:	Appartement	Distributeur d'énergie:	/
Code EAN:	541 44		
Installateur:	/		
N° TVA:	/	ou n° carte ID: /591 2211393 89	Émis à: SCHAERBEEK le 02 12 2010
Agent-visiteur:	Toni Arnould		Date du contrôle: 22/09/2015

Type de contrôle

Conformément aux exigences (conditions) du Règlement général sur les installations électriques (RGIE)			
Type contrôle:	Art 271/271bis	Contrôle périodique	
Info complément:	Differentiel plombé		
Réinspection à:	2013101128		

Données générales de l'installation électrique

Tension nominale:	3x230v	Courant nominal max:	40A	Courant nominal sécurité principale:	20,00
Section du câble d'arrivée:	3X4 mm ²	- Type:	VOB		
Type d'électrode:	Barre ou piquet de terre	Section:		Conducteur de terre:	16 mm ²
Interrupteur différent. général - In:	40 A	- DI :	300 mA	Nombre de pôles:	4
Interrupteur(s) différentiel(s) général(s) extra:	/				
Interrupteur différent. second. - In:	40 A	- DI :	30 mA	Nombre de pôles:	4
Interrupteur(s) différentiel(s) secondaire(s) extra:					
Nombre de circuits:	9	Nombre de tableaux:	2	Tarif:	Bihoraire

Mesures et contrôles

Résistance de dispersion:	22.6 Ohm	Protect. contre les contacts indir.:	En ordre	Plombage du différentiel:	En ordre
Isollement générale:	11.2 MOhm	Test du différentiel:	En ordre	Etat du matériel fixe:	En ordre
Test de continuité:	En ordre	Test de défaut:	En ordre	Schémas:	En ordre
Protect. contre les contacts dir.:	En ordre				

Conclusion : L'INSTALLATION EST CONFORME AU RGIE	L'installation doit de nouveau être contrôlée: avant le: 25 ans après date <input checked="" type="checkbox"/> par le même organisme (*)
NOMBRE D'ANNEXES Schéma d'implantation: Oui Schéma unifilaire: Oui Autres: /	L'AGENT-VISITEUR:

Visa de l'organisme de contrôle



ACA asbl - Organisme de Contrôle Agrée
Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare
TVA BE 0811.407.869
Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29
info@acavzw.be - www.acavzw.be

Le PV de visite doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et toute modification intervenue dans l'installation électrique doit être renseignée dans le dossier. Le Ministre des Affaires économiques/Direction Energie électrique doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

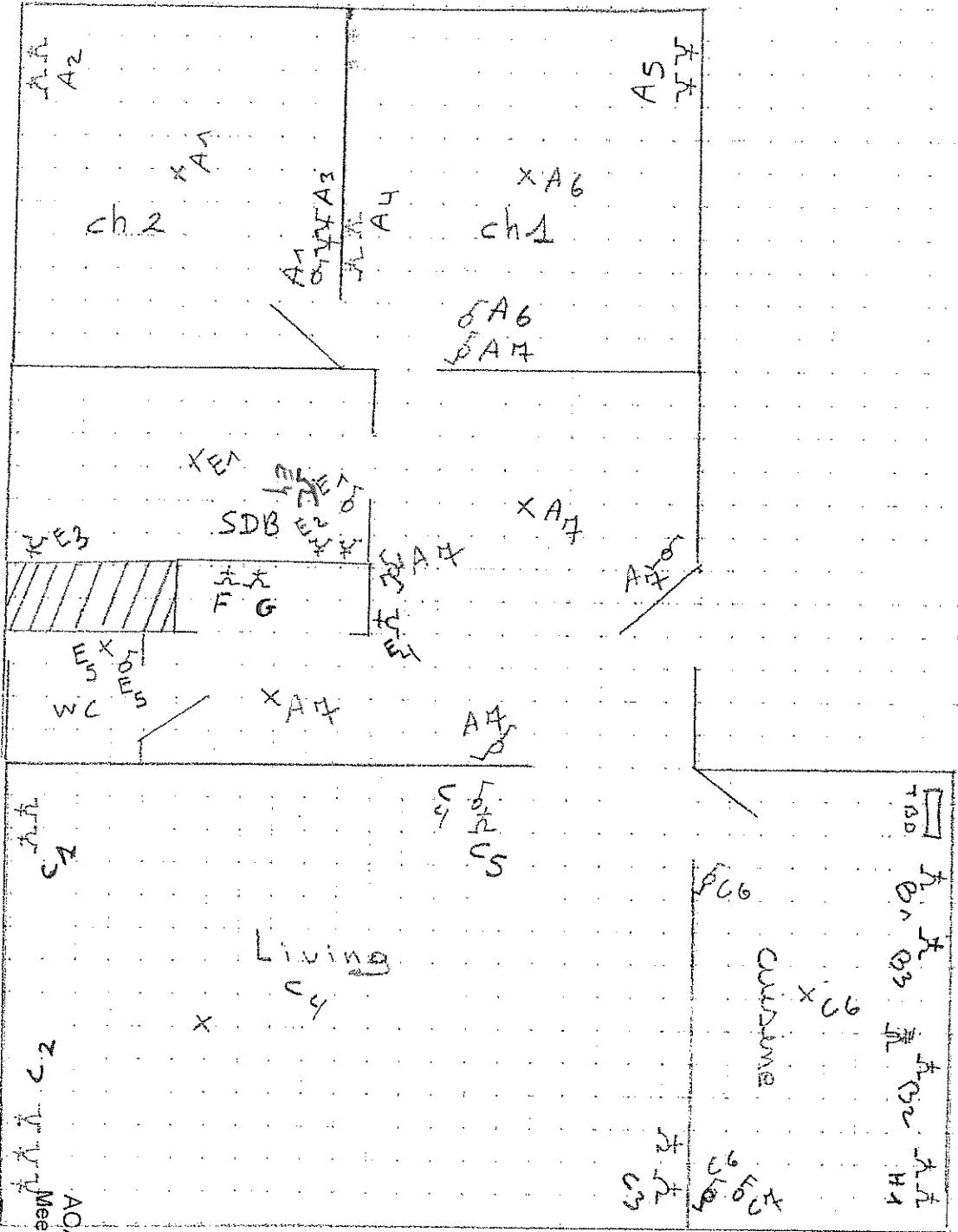
Description des circuits

1 DIS TRI 40A
1 DIS TRI 25A
5 DIS BIP 16A
2 DIS BIP 20A

CONSTATATIONS: Remarques

- A : Pas d'infractions.
- A1 : Les schémas électriques doivent être joints obligatoirement dans le dossier de l'installation électrique. Il est fortement conseillé de joindre une copie de ceux-ci à proximité du coffret électrique principal.

CONSTATATIONS: Infractions

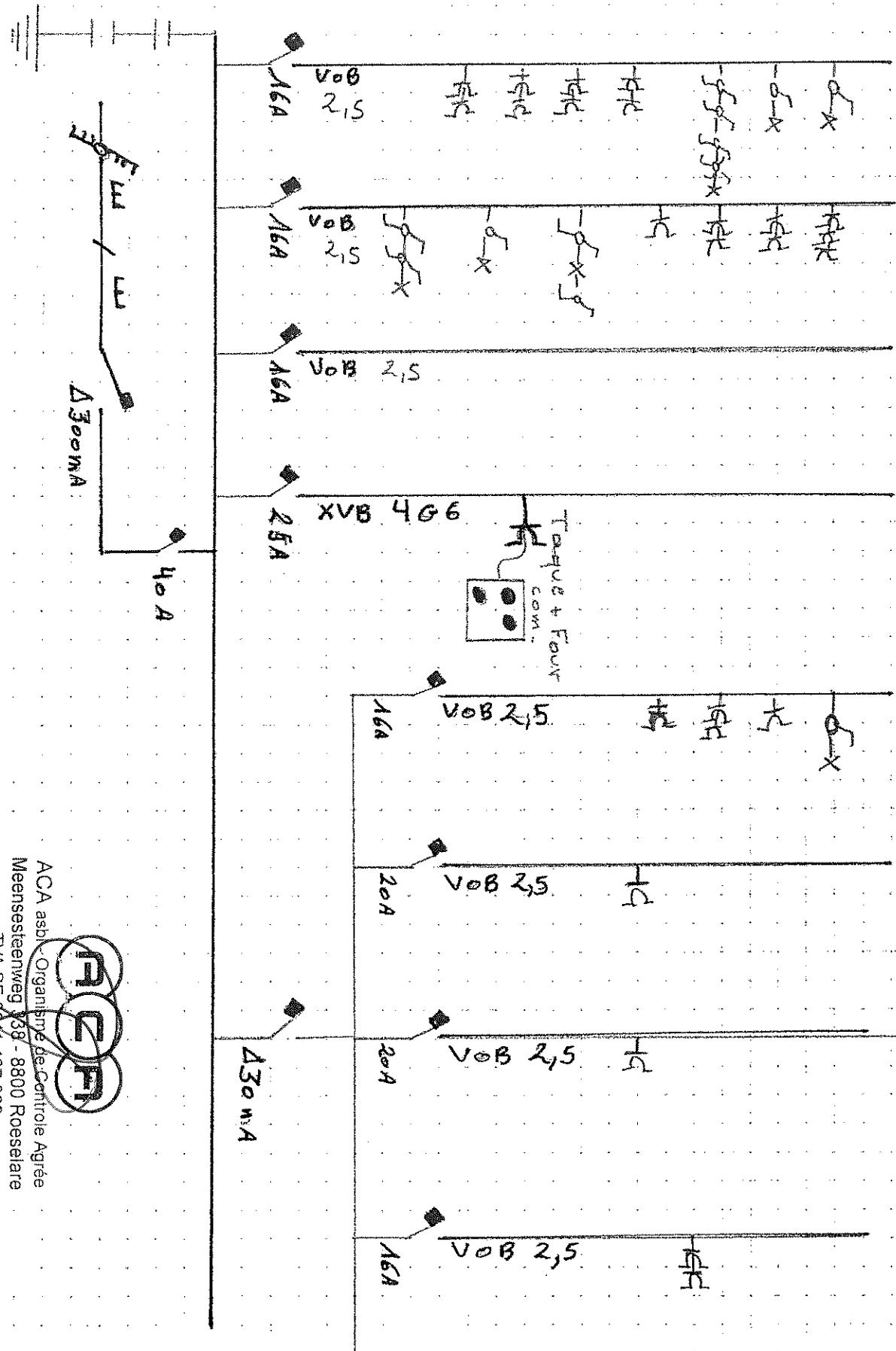


Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29
info@acavzw.be - www.acavzw.be

AUA asbl - Organisme de Contrôle Agrée
Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare

591 - 22 M 393 - 29
LEGRAND, ERIC H. ISMAIL
Chaussée de Louvain 631 BE 1030 Schaerbeek

sbk - Organisme de Contrôle Agricole
steenweg 338 - 8300 Roeselaer
TVA BE 0811.407.869
5/33.49.79 - Fax 055/33.66.29
acavzw.be - www.acavzw.be



ACA asbl - Organisme de Contrôle Agréé
Meensesteenweg 33 - 8800 Roeselare
TVA BE 081.407.869
Tel.: 065/33.49.99 - Fax 065/33.66.29
info@acavzw.be - www.acavzw.be